

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 11	Date de la convocation : 23 juin 2018
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRESENTS : MM G.REVERTE, F.MALFANT, V.ORTIZ, P.CROS, C.JAULENT, J.ROSSEL, D.KHALFA, D.BARRATA, J-C.TOLLON.

PROCURATIONS : Mr. G .GILLION à MME. V.ORTIZ- Mme K.MOLES à Mr G.REVERTE

ABSENTS : P.RIVANO – C.PRIOUL

La séance débute à 20 H 45, Mme. JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de séance.

En début de conseil, le maire demande le report des points 9, 10 et 11 à des dates ultérieures pour absence de nécessité immédiate, d'avis de nos partenaires et du retour de l'avis de la Fédération Nationale des Commerçants Ambulants. Reports acceptés à l'unanimité.

-----O-----

I - DELIBERATIONS

1. REPRISE EN REGIE DU CAMPING MUNICIPAL - CREATION DE LA REGIE

M. REVERTE informe le conseil du départ des gérants du camping et que pour ne pas fermer celui-ci en pleine saison, nous avons besoin de réactiver la régie municipale et de désigner un régisseur titulaire et trois régisseurs suppléants. Le régisseur percevra une indemnité annuelle de 110€ ; les suppléants, seront indemnisés en fonction de la période de remplacement.

ADOPTE à l'UNANIMITE

2. MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING

M. REVERTE présente les nouveaux tarifs du camping municipal applicables à compter du 2 juillet 2018. Ces derniers ont reçu l'aval de M. le Comptable public.

- Forfait 1 ou 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement : 10 €/jour
- Forfait camping-car + 1 ou 2 adultes : 12 €/jour
- 1 adulte supplémentaire : 3 €/jour
- 1 enfant de + de 7 ans supplémentaire : 2 €/jour
- 1 enfant de – 7 ans supplémentaire : gratuit
- 1 visiteur : 2 €/jour
- Branchement électrique pour tente : 3 €/jour
- Branchement électrique pour camping-car : 4 €/jour
- 1 animal : 2 €/jour
- Tente ou voiture supplémentaire : 2 €/jour
- Forfait 1 à 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement par semaine : 65 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

- Forfait 1 à 2 adultes + 1 voiture/moto +1 emplacement pour un mois : 250 €
- Forfait camping-car + 1 à 2 adultes par semaine : 80 €
- Forfait camping-car + 1 à 2 adultes pour un mois : 310 €
- Forfait 1 adulte supplémentaire par semaine : 19 €
- Forfait 1 adulte supplémentaire pour 1 mois : 50 €

Taxe de séjour par campeur adulte (plus de 18 ans) : en sus (tarif 2018 : 0,20 € par jour)

Les tarifs sont ADOPTES à l'UNANIMITE

3. CREATION D'UN POSTE EN CDD POUR LA GESTION PROVISOIRE DU CAMPING

M. REVERTE demande la création d'un poste en CDD, pour trois mois afin de gérer le camping. Le personnel sera embauché 35 h/semaine et rémunéré sur la base de l'indice brut 404, majoré 365.
ADOPTE à l'UNANIMITE

4. MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. REVERTE explique que lors de la rédaction de la précédente délibération il avait été omis de préciser l'unité de base qui est 20 m². Il convient de la rajouter. De même, pour une meilleure compréhension, il convient de remplacer les termes « essentiel » et « indispensable » par les termes « vital » et « complémentaire ».
ADOPTE à l'UNANIMITE

5. CREATION D'UN FORFAIT COMMUNAL POUR LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES ET/OU DES ANIMAUX

M. REVERTE expose que le service de la police municipale est souvent perturbé par les mises en fourrière, le transports d'animaux à la SPA à Carcassonne ou auprès du vétérinaire à Couiza ou Quillan. Il propose de facturer aux propriétaires un forfait de dérangement en fonction de l'événement concerné. Celui-ci serait composé du coût horaire moyen d'un policier municipal (20€) multiplié par le nombre d'heures passées à quoi s'ajouterait la consommation et l'usure du véhicule.
ADOPTE à l'UNANIMITE

6. AUTORISATION DE LANCER L'ETUDE D'UN PROJET DE VIDEO-PROTECTION ET DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. REVERTE rappelle que ce projet avait été étudié et ajourné en début de mandat. Il propose de faire reprendre l'étude dans le cadre d'une réalisation progressive, étalée dans le temps et de demander des subventions.
ADOPTE à l'UNANIMITE

7. AUTORISATION DE LANCER LES TRAVAUX DE RESEAUX CHEMIN DES GUERILLEROS

M. REVERTE expose qu'il s'agit de revoir les réseaux qui alimentent les riverains du chemin des Guerilléros et de déplacer les compteurs qui se trouvent en bas de chemin afin de les ramener au droit des propriétés. Ce travail sera réalisé par notre fermier, la SAUR. Le coût des travaux est de 16 744,90€ TTC.
ADOPTE à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

8. TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE MAIRIE – DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

Depuis plus d'une décennie, un défaut d'étanchéité du toit fait que la pluie s'infiltré et crée des dégâts qui vont en empirant. L'entreprise Dubrunfaut Couverture a été retenue et est proposée pour réaliser la réparation du mendron pour la somme de 10 858,80€ TTC. ADOPTE à l'UNANIMITE

II - INFORMATIONS

M. REVERTE

- informe de nouvelles directives préfectorales sur les mesures de sécurité applicable aux rassemblements de personnes organisés par les communes, associations et autres. Une information leur sera faite,
- fait part de la satisfaction des élus sur la qualité des réunions de quartier. Ces dernières ont débuté par une information sur la collecte des ordures ménagères et des encombrants, par le responsable de la communauté de communes des Pyrénées Audoises (CCPA), et se sont poursuivies par un échange entre citoyens et élus. Les études de sécurisation des axes RD118 Caderonne, RD12 av Carcassonne-Cazal et RD46 av Pyrénées, ont été exposées à ces occasions. Un compte rendu global de ces réunions sera fait à la population,
- fait le compte rendu de la réunion du 28 juin en préfecture relative au site d'EFISOL,
- informe sur l'ouverture d'une enquête publique, du 02 juillet au 08 août 2018, sur le PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation). Le dossier est consultable en mairie.

Mme ORTIZ

- rappelle le passage de l'école à la semaine de 4 jours,
- informe de la distribution d'un kit-cadeau aux élèves du CM2 qui passent en collège . Ce cadeau est composé d'un dictionnaire, d'une calculette pour collégien, d'une clef USB et d'un porte-folio,
- rappelle la baisse du repas de la cantine, ramené à un tarif unique de 3,20€ pour tous les écoliers,
- fait part de la qualité des fêtes des deux écoles et de la forte participation des parents, le 29 juin,
- rappelle la vente de livres à la bibliothèque.

M. CROS

- fait le point des travaux en cours.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire
G. REVERTE

